



Journal officiel
Par courriel à
journalofficiel@lepays.ch

Courgenay, le 27 mars 2025

Publication dans le Journal officiel du 3 avril 2025 n° 13

Madame, Monsieur,

Merci de publier l'information ci-dessous dans le Journal officiel du 3 avril 2025 n° 13 :

Commune de Courgenay

Règlementation locale du trafic sur une route communale

Vu la décision du Conseil communal du 17 février 2025, les articles 3 et 106 de la loi fédérale du 19 décembre 1958 sur la circulation routière, les articles 104 et 107 de l'ordonnance fédérale du 5 septembre 1979 sur la signalisation routière, l'article 83, alinéa 1, de la loi du 26 octobre 1978 sur la construction et l'entretien des routes, l'article 2, alinéa 3, de la loi du 26 octobre 1978 sur la circulation routière et l'imposition des véhicules routiers et des bateaux, les articles 3 et 8 de l'ordonnance cantonale du 17 décembre 2013 concernant les réglementations locales du trafic, le préavis favorable du Service cantonal des infrastructures du 28 janvier 2025, les restrictions suivantes sont publiées :

Rue Petite-Gilberte

-concept de circulation BCJ Drive, P + R et éco-point

En vertu des articles 94, 96 et 98 du Code de procédure administrative, il peut être fait opposition dans les 30 jours à la présente décision.

Courgenay, le 3 avril 2025

Merci et meilleures salutation

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL
Le Maire La Secrétaire

D. Jolissaint V. Metafuni

